

Contrat de Mobilité

Code projet : 2023-1-FR01-KA131-HED-000129857

[This template is applicable for participants taking part in any mobility activities in the higher education sector (KA131 and KA171). The text in yellow is guidance for using this grant agreement template. Please remove this text once the document is completed. The field in grey should be replaced by the relevant information for each case. Options *[in green square brackets]* mean that the applicable option must be chosen, and not chosen options must be deleted.

The content of the template sets minimum requirements and as such, they must not be deleted. This template can be complemented by the NA or by the beneficiary/HEI/sending/receiving organisation]

Ce modèle concerne les participants prenant part à des activités de mobilité dans le secteur de l'enseignement supérieur (KA131 et KA171). Le texte en jaune est un guide pour l'utilisation de ce modèle de contrat. Veuillez supprimer ce texte une fois le document complété. Les champs en gris doivent être remplacés par les informations pertinentes pour chaque cas. Les options *[entre crochets verts]* signifient que l'option applicable doit être choisie et que les options non choisies doivent être supprimées.

Le contenu du modèle fixe les exigences minimales qui à ce titre, ne doivent pas être supprimées. Ce modèle peut être complété par l'AN ou par le bénéficiaire/l'organisme d'envoi/d'accueil.

Domaine : enseignement supérieur

Année académique : 2023/2024

Numéro d'identification de la mobilité Erasmus : [si disponible – ou N/A]

PREAMBLE PREAMBULE

Ce **contrat** ("le contrat") entre les parties suivantes :

D'une part

L'organisme :

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Code PIC 921821168

Adresse : **14 rue François de Sourdis – CS 81383**

Email : **mobilités@nouvelle-aquitaine.fr**

Représenté pour la signature de cet accord par la chef du service Mobilités Internationales

**Et d'autre part,
Le "participant"**

[Nom et prénom]

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

[Option for participants receiving financial support from Erasmus+, except those receiving only a zero-grant from EU funds, if a European bank account is available:

[Option pour les participants recevant une aide financière Erasmus+, exception faite des non-allocataires, s'ils disposent d'un compte bancaire européen :

Bank account where the financial support should be paid:
Numéro de compte bancaire sur lequel l'aide financière sera versée :
 Bank account holder (if different than participant):
Titulaire du compte (si différent du participant) :
 Bank name / Nom de la banque :
 Clearing/BIC/SWIFT number :
 Account/IBAN number :

The parties referred to above have agreed to enter into this Agreement.
Les parties mentionnées ci-dessus sont convenues de conclure le présent accord.

The Agreement is composed of:
Le contrat est composé de :

Terms and Conditions / **Conditions générales**

Annex 1: [Erasmus+ learning agreement for student mobility for studies/ Erasmus+ learning agreement for student mobility for traineeships/ Erasmus+ mobility agreement for staff mobility for teaching/ Erasmus+ mobility agreement for staff mobility for training]¹

Annexe 1 : [Contrat pédagogique Erasmus+ pour la mobilité d'études des étudiants/ contrat pédagogique Erasmus+ pour la mobilité de stage des étudiants/ contrat de mobilité Erasmus+ pour la mobilité d'enseignement / contrat de mobilité Erasmus+ pour la mobilité de formation des personnels]

[Option for students only: Annex 2: Erasmus Student Charter]

[Option pour les étudiants : Annexe 2: Charte de l'étudiant Erasmus]

The terms set out in the Terms and Conditions will take precedence over those set out in the annex.
Les conditions générales prévalent sur les annexes.

The participant receives **(choose one)** / Le participant est **(cocher la case)** :

- ☐ a financial support from Erasmus+ EU funds / **allocataire de fonds européens Erasmus+**
- ☐ a zero-grant / **non-allocataire de fonds européens Erasmus+**
- ☐ a partial financial support from Erasmus+ EU funds **[not applicable to KA171 mobility]**
partiellement allocataire de fonds européens Erasmus+ [non applicable pour l'AC171]

Total amount includes **(delete non-applicable options)** / L'allocation totale comprend : **(supprimer les options non applicables)**

- ☐ Base amount for individual support for long-term physical mobility / **Allocation de base pour la contribution aux frais de séjour des mobilités physiques longues**
- ☐ Base amount for individual support for short-term physical mobility / **Allocation de base pour la contribution aux frais de séjour des mobilités physiques courtes**
- ☐ Top-up amount for students with fewer opportunities on long-term mobilities / **Complément pour étudiant avec moins d'opportunités mobilité longue**
- ☐ Top-up amount for students with fewer opportunities on short-term mobilities / **Complément pour étudiant avec moins d'opportunités mobilité courte**
- ☐ Top-up amount for traineeships **[not applicable to KA171 mobility]** / **Complément applicable aux mobilités de stage [non applicable pour l'AC171]**
- ☐ Top-up amount for Green travel to individual support **[not applicable to KA171 mobility]** / **Complément pour utilisation d'un moyen de transport écoresponsable [N/A pour l'AC171]**
- ☐ Travel support (standard travel or green travel amount) / **Frais de voyage (standard ou écoresponsable)**
- ☐ Travel days (additional individual support days) / **Jours de voyage (jours supplémentaires à la contribution aux frais de séjour)**
- ☐ Exceptional cost for expensive travel (based on real costs) **[not applicable to KA171 mobility]** / **Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés (basés sur les frais réels) [non applicable pour l'AC171]**
- ☐ Inclusion support (based on real costs) / **Soutien complémentaire pour l'inclusion (basé sur frais réels)**

¹ It is not compulsory to circulate documents with original signatures for Annex 1 of this agreement: scanned copies of signatures and electronic signatures may be accepted (including via the Erasmus Without Paper Network), depending on the national legislation or institutional regulations.

L'annexe I ne devra pas obligatoirement comporter les signatures originales, les signatures scannées et électroniques étant acceptées (y compris via le réseau Erasmus Without Paper), selon la législation nationale en vigueur.

TERMS AND CONDITIONS / CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – SUBJECT OF THE AGREEMENT / OBJET DU CONTRAT

- 1.1 This agreement sets out the rights and obligations and terms and conditions applicable to the financial support awarded to carry out a mobility activity under the Erasmus+ Programme.
Le présent contrat définit les droits et obligations ainsi que les conditions applicables au soutien financier accordé pour la réalisation d'une activité de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.
- 1.2 The organisation will provide support to the participant for undertaking a mobility activity.
L'organisme apportera son soutien au participant dans la mise en œuvre d'une activité de mobilité.
- 1.3 The participant accepts the support or the provision of services as specified in article 3 and undertakes to carry out the mobility activity as described in the Annex I.
Le participant accepte l'aide financière ou les prestations de services indiquées à l'article 3 et s'engage à réaliser le programme de mobilité tel que défini dans l'annexe I.
- 1.4 Amendments to this grant agreement will be requested and agreed by both parties through a formal notification by letter or by electronic message.
Tout avenant à ce contrat devra être demandé et accepté par les deux parties de manière formelle, par voie postale ou électronique.

ARTICLE 2 – ENTRY INTO FORCE AND DURATION OF MOBILITY PRISE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE DE LA MOBILITE

- 2.1 The grant agreement will enter into force on the date when the last of the two parties signs this grant agreement.
Le contrat prend effet à la date de signature de la dernière des deux parties.
- 2.2 The mobility period will start on [date] and end on [date].
La période de mobilité commencera le [date] et se terminera le [date].
- 2.3 The period covered by the grant agreement includes:
La période couverte par le présent contrat comprend :
 - a physical mobility period from [date] to [date], equal to [number of mobility days] days
une période de mobilité physique du [date] à [date], correspondant à [nombre de jours de mobilité] jours
 - [Option ...] funded travel days
[Option ...] jours de voyage financés
 - [Option for blended mobility]: a virtual component from [date] to [date]
[Option pour les mobilités hybrides] : une composante virtuelle du [date] à [date]
- 2.4 The [choose what is applicable: transcript of Records/traineeship certificate/certificate of attendance (or statement attached to these documents)] shall provide the confirmed start and end dates of duration of the mobility period, including the virtual component.
Le [choisir le document applicable : Le relevé de notes/attestation de stage/attestation de présence (ou tout justificatif annexé à ce document)] devra comporter les dates effectives de début et de fin de mobilité, y compris celles de la composante virtuelle.

ARTICLE 3 – FINANCIAL SUPPORT / AIDE FINANCIERE

- 3.1 The financial support is calculated following the funding rules indicated in the Erasmus+ Programme Guide [2023 version].
L'aide financière est calculée sur la base des règles financières du guide du programme Erasmus+ [version 2023].
- 3.2 The participant will receive a financial support from Erasmus+ EU funds for [...] days [The number of days will be equal to the duration of the physical mobility period plus travel days; if the participant will not receive financial support for a part or the entire mobility period, this number of days are to be adjusted accordingly]
Le participant recevra une aide financière des fonds Erasmus+ de l'UE pour [...] jours [Le nombre de jours sera égal à la durée de la période de mobilité physique plus les jours de voyage ; si le participant ne reçoit pas d'aide financière pour une partie ou la totalité de la période de mobilité, ce nombre de jours doit être ajusté en conséquence].

- 3.3 The participant may submit a request concerning the extension of the physical mobility period within the limit set out in the Erasmus+ Programme Guide of [...] days [to be completed by the beneficiary according to the Erasmus+ Programme Guide rules]. If the organisation agrees to extend the duration of the mobility period, the agreement will be amended accordingly.
Le participant peut soumettre une demande de prolongation de la période de mobilité physique dans la limite fixée dans le guide du programme Erasmus+ de [...] jours [à compléter par le bénéficiaire conformément aux règles du guide du programme Erasmus+]. Si l'organisme accepte de prolonger la durée de la période de mobilité, le contrat sera modifié en conséquence.
- 3.4 [Option for students, NA/beneficiary shall select Option 1 or Option 3] Pour les étudiants : sélectionner Options 1 ou 3
[Option for staff, NA/beneficiary shall select Option 1, Option 2 or Option 3] Pour les personnels : sélectionner Option 1, 2 ou 3

[Option 1:

The organisation shall provide the participant the total financial support for the mobility period [Option if applicable: and travel days] in the form of a payment of EUR [...] / Option for zero-grant participants 0]

L'organisme versera au participant une aide financière totale pour la période de mobilité [Option si applicable: et jours de voyage] d'un montant de [...] euros / Option pour les participants non allocataires 0]

[Option 2:

The organisation shall provide the participant with the required support in the form of direct provision of the needed support services. The organisation shall ensure that the provision of services will meet the necessary quality and safety standards.]

L'organisme fournira au participant l'aide requise sous la forme d'une prestation directe des services nécessaires. L'organisme veillera à ce que la prestation de services réponde aux normes de qualité et de sécurité requises.]

[Option 3:

The organisation shall provide the participant with the required support in the form of a payment of the following amount EUR [...] and in the form of direct provision of: [travel/subsistence]. The organisation shall ensure that the direct provision of services will meet the necessary quality and safety standards.]

L'organisme accordera au participant une aide financière sous forme de paiement d'un montant de [...] euros et prendra directement en charge les frais de [voyage/séjour]. L'organisme devra s'assurer que les prestations fournies répondent aux normes de qualité et de sécurité requises.]

- 3.5 The contribution towards costs incurred in connection with travel or inclusion needs ([choose what is applicable:] [inclusion support, exceptional costs for expensive travel, travel support, green travel top-up, top-up for fewer opportunities]), shall be based on the supporting documents provided by the participant.
La contribution aux coûts liés au voyage ou à l'inclusion [au choix si applicable : soutien complémentaire à l'inclusion au frais réels, frais exceptionnels pour frais de voyage élevés, frais de voyage, complément pour moyen de transport écoresponsable, complément inclusion] se fera sur présentation de justificatifs par le participant.
- 3.6 The financial support may not be used to cover similar costs already funded by Union funds.
L'aide financière ne pourra pas être utilisée pour couvrir des coûts faisant déjà l'objet d'un financement européen.
- 3.7 Notwithstanding article 3.6, the financial support is compatible with any other source of funding. This includes a salary that the participant could receive for their traineeship or teaching activities, or for any work outside their mobility activities as long as they carry out the activities foreseen in Annex I.
Nonobstant l'article 3.6, l'aide financière est compatible avec toute autre source de financement. Ceci inclut une rémunération perçue par le participant au cours de son stage ou de ses activités d'enseignement, ou pour tout travail réalisé en dehors des activités de mobilité prévues dans l'annexe 1.

ARTICLE 4 – PAYMENT ARRANGEMENTS / PAIEMENT

[Option if in Article 3.4 Option 1 or 3 are selected]

[Option si à l'article 3.4 les options 1 ou 3 sont sélectionnées]

4.1 [Option for outgoing mobility/Option pour les mobilités sortantes]

Payment shall be made to the participant no later than (whichever comes first):
- 30 calendar days after the signature of the agreement by both parties

- *[NA/beneficiary to choose one option]*: the start date of the mobility period / *[Not applicable for participants receiving the top-up for fewer opportunities or inclusion support]* : upon receipt of confirmation of arrival by the participant.

Le paiement devra être fait au plus tard (selon l'option qui interviendra en premier) :

- 30 jours calendaires après la signature du contrat par les 2 parties

- *[option à choisir par AN/bénéficiaire]*:

➤ la date de début de la période de mobilité

➤ *non-applicable pour les participants bénéficiant du complément inclusion mensuel ou aux frais réels* : à réception de la confirmation d'arrivée du participant]

[Option for incoming mobility/option pour les mobilités entrantes]

The participant shall receive individual and travel support, if applicable, in a timely manner after the arrival of the participant.

Le participant recevra le soutien financier, si applicable, à son arrivée dans un délai convenable.]

The payment shall be made to the participant representing [...] *[organisation to choose between 70% and 100%]* of the amount specified in Article 3. In case the participant did not provide the supporting documents in time, according to the funding organisation's timeline, a later payment of the pre-financing can be exceptionally accepted, based on justified reasons.

Le paiement fait au participant devra représenter [...] *[l'organisme doit choisir entre 70 % and 100 %]* du montant spécifié à l'article 3. Dans le cas où le participant ne fournit pas les documents requis dans les délais impartis fixés par l'organisme financeur, un report du délai de paiement du préfinancement pourra être exceptionnellement accepté s'il est justifié.

4.2 *[Option if the payment under Article 4.1 is lower than 100% of the financial support]*

[Option si le paiement de l'aide financière indiqué à l'article 4.1 est inférieur à 100 %]

The submission of the participant report via the online EUSurvey tool shall be considered as the participant's request for payment of the balance of the financial support. The organisation shall have *[Option for outgoing mobility: 45]* *[Option for incoming mobility: 20]* calendar days to make the balance payment or to issue a recovery order in case a reimbursement is due.

La soumission en ligne du rapport du participant via l'outil EU survey sera considérée comme demande de paiement du solde par le participant. L'organisme disposera de *[option pour les mobilités sortantes : 45]* *[option pour les mobilités entrantes : 20]* jours calendaires pour effectuer le versement du solde ou émettre un ordre de reversement en cas de remboursement.

ARTICLE 5 – RECOVERY / RECOUVREMENT

5.1 The financial support or part thereof shall be recovered by the sending organisation if the participant does not comply with the terms of the agreement. If the participant terminates the agreement before it ends, the participant shall have to return the amount of the grant already paid, except if agreed differently with the sending organisation. The latter shall be reported by the sending organisation and accepted by the National Agency.

Le soutien financier ou une partie de celui-ci est récupéré par l'organisme financeur si le participant ne respecte pas les termes du contrat. Si le participant met fin au contrat avant son terme, il devra restituer le montant de la subvention déjà versée, sauf s'il en a été convenu autrement avec l'organisme financeur. Ce cas devra être signalé par l'organisme financeur et accepté par l'Agence nationale.

ARTICLE 6 – INSURANCE / ASSURANCE

6.1 The organisation shall make sure that the participant has adequate insurance coverage either by providing itself the insurance, or by making an agreement with the receiving organisation for the latter to provide the insurance, or by providing the participant with the relevant information and support to take an insurance on their own. *[In case the receiving organisation is identified as the responsible party in art 5.3, a specific document will be attached to this grant agreement defining the conditions of the insurance provision and including the consent of the receiving organisation.]*

L'organisme devra s'assurer que le participant bénéficie d'une couverture adéquate en matière d'assurances, soit en lui fournissant les assurances nécessaires, soit en ayant un accord avec l'organisme d'accueil afin que ce dernier couvre le participant, ou en apportant au participant l'information et l'aide afin qu'il puisse contracter une assurance par ses propres moyens. *[Dans le cas où l'organisme d'accueil est identifié comme la partie responsable à l'article 5.3, un document spécifique devra être joint au présent contrat, définissant les conditions d'assurance et incluant le consentement de l'organisme d'accueil.]*

- 6.2 Insurance coverage shall include at minimum a health insurance, [mandatory for traineeships and optional for other mobilities] : a liability insurance and an accident insurance. [Explanation: In the case of intra-EU mobility, the participant's national health insurance will include a basic coverage during their stay in another EU country through the European Health Insurance Card. However, this coverage may not be sufficient for all situations, for example in case of repatriation or special medical intervention or in case of international mobility. In that case, a complementary private health insurance may be needed. Liability and accident insurances cover damages caused by the participant or to the participant during their stay abroad. Varying regulation of these insurances is in place in different countries and participants run the risk of not being covered by standard schemes, for example if they are not considered to be employees or formally enrolled at the receiving organisation. In addition to the above, insurance against loss or theft of documents, travel tickets and luggage is recommended. The National Agency may amend Article 5.2 if there is a justification to adapt the default requirements to the national context.]
[It is recommended to also include the following information] : [Insurance provider(s), insurance number and insurance policy]

La couverture devra inclure au minimum une assurance santé, [obligatoire pour les mobilités de stage et optionnel pour les autres types de mobilité] : une assurance responsabilité civile et assurance accident du travail.
[Explications : dans le cas d'une mobilité intra européenne, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge de base des soins médicaux lors de son séjour à l'étranger, par le biais de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Cependant, cette couverture peut s'avérer insuffisante dans certaines situations, notamment pour un rapatriement ou une intervention médicale spécifique ou dans le cadre d'une mobilité internationale hors Europe. Dans ce cas, une assurance santé complémentaire peut s'avérer nécessaire. Les assurances responsabilité civile et accident du travail couvrent les dommages causés par le participant ou au participant pendant son séjour. La réglementation de ces assurances varie d'un pays à l'autre et les participants courent le risque de ne pas être couverts par les régimes standards, par exemple s'ils ne sont pas considérés comme des employés ou officiellement inscrits dans l'organisme d'accueil. De plus, il est recommandé de souscrire une assurance contre la perte ou le vol de documents, de billets de voyage et de bagages. L'Agence nationale peut modifier l'article 5.2 s'il est justifié d'adapter les exigences par défaut au contexte national.]
Il est recommandé d'indiquer les informations suivantes : compagnie d'assurance type et numéro de police.

- 6.3 The responsible party for taking the insurance coverage is: [the organisation OR the participant OR the receiving organisations]
[In the case of separate insurances, the responsible parties may be different and will be listed here according to their respective responsibilities].
La partie responsable de la souscription de l'assurance est : [l'organisme d'envoi OU le participant OU l'établissement d'accueil].
En cas d'assurances distinctes, les parties responsables peuvent être différentes et seront énumérées ici en fonction de leurs responsabilités respectives.

ARTICLE 7 – LANGUAGE LEVEL AND ONLINE LANGUAGE SUPPORT (OLS = EU ACADEMY) NIVEAU LINGUISTIQUE ET AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE

- 7.1 The participant may carry out the OLS language assessment in the language of mobility (if available) before the mobility period and make use of the language courses available on the OLS platform (EU ACADEMY).
Le participant peut effectuer l'évaluation linguistique OLS dans la langue de mobilité (si elle est disponible) avant la période de mobilité et utiliser les cours de langue disponibles sur la plateforme OLS (EU ACADEMY).
- 7.2 [Optional-only if not included in the Learning Agreement] : The level of language competence in [main language of instruction/work to be specified] that the student already has or agrees to acquire by the start of the mobility period is:
[Optionnel si non indiqué dans le contrat pédagogique] : le niveau de compétence linguistique en [indiquer la langue d'enseignement/travail] que l'étudiant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la mobilité est :
A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2 ☐

ARTICLE 8 – PARTICIPANT REPORT / RAPPORT DU PARTICIPANT

- 8.1 The participant shall complete and submit the participant report on their mobility experience (via the online EUSurvey tool) within [Option for incoming long-term student mobility: 10 / Option for all other mobilities: 30] calendar days upon receipt of the invitation to complete it. Participants who fail to complete and submit the online participant report may be required by their organisation to partially or fully reimburse the financial support received.
Le participant devra compléter et soumettre le rapport du participant (via l'outil en ligne EU Survey), dans un délai de [Option pour les mobilités entrantes de longue durée : 10 / Option pour les autres types de mobilités : 30] jours calendaires suivant la réception de l'invitation à le faire. Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent

pas leur rapport seront susceptibles de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue à l'organisme financeur.

- 8.2 *[Option for students mobility for studies]* A complementary online survey may be sent to the participant allowing for full reporting on recognition issues.
[Option pour les mobilités d'études] Un rapport en ligne complémentaire relatif à la reconnaissance de la mobilité pourra être envoyé au participant.]

ARTICLE 9 – ETHICS AND VALUES / ETHIQUE ET VALEURS

- 9.1 Ethics: The mobility activity must be carried out in line with the highest ethical standards and the applicable EU, international and national law on ethical principles.
Éthique : l'activité de mobilité doit être menée dans le respect des normes éthiques les plus élevées et des législations européenne, internationale et nationale applicables en matière de principes éthiques.
- 9.2 Values: The participant must commit to and ensure the respect of basic EU values (such as respect for human dignity, freedom, democracy, equality, the rule of law and human rights, including the rights of minorities).
Valeurs : le participant doit s'engager à respecter les valeurs fondamentales de l'UE (telles que le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des droits de l'homme, y compris les droits des minorités) et veiller à ce qu'elles soient respectées.
- 9.3 If a participant breaches any of its obligations under this Article, the grant may be reduced.
 Si un participant manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, l'allocation peut être réduite.

ARTICLE 10 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNEES

- 10.1 The funding organisation shall provide the participants with the relevant privacy statement for the processing of their personal data before these are encoded in the electronic systems for managing the Erasmus+ mobilities.
 L'organisme financeur devra fournir aux participants la déclaration de confidentialité pertinente pour le traitement de leurs données personnelles avant que celles-ci ne soient encodées dans les systèmes électroniques de gestion des mobilités Erasmus+.
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement>
- 10.2 All personal data contained in the agreement shall be processed in accordance with Regulation (EC) No 2018/1725 of the European Parliament and of the Council on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the EU organisations and bodies and on the free movement of such data. Such data shall be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the sending organisation, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).
 Le traitement de toute information personnelle présente au contrat devra être effectué conformément au règlement n° 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil pour la protection des individus, relatif au traitement des données personnelles par les institutions européennes et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la mise en place et le suivi de la convention de subvention par l'établissement d'origine, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation européenne (Office européen de Lutte Anti-fraude).
- 10.3 The participant may, on written request, gain access to his personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. The participant should address any questions regarding the processing of his/her personal data to the sending organisation and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of his personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.
 Le participant peut, sur demande écrite, avoir le droit d'accéder à ses données personnelles pour les modifier en cas d'erreur et pour les compléter. Il adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 11 – TERMINATION OF THE AGREEMENT / RESILIATION DU CONTRAT

- 11.1 In the event of failure by the participant to perform any of the obligations arising from the agreement, and regardless of the consequences provided for under the applicable law, the organisation is legally entitled to terminate or cancel the agreement without any further legal formality where no action is taken by the participant within one month of receiving notification by registered letter.

Il pourra être mis fin au contrat en cas d'inexécution, par le participant, de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; le présent contrat peut alors être résilié ou dissout de plein droit par l'organisme, sans qu'il soit nécessaire de procéder à aucune autre formalité juridique, dès lors qu'une mise en demeure par lettre recommandée a été notifiée aux parties et que cela n'a pas été suivi d'exécution dans un délai d'un mois.

- 11.2 In case of termination by the participant due to "force majeure", i.e. an unforeseeable exceptional situation or event beyond the participant's control and not attributable to error or negligence on their part, the participant shall be entitled to receive at least the amount of the grant corresponding to the actual duration of the mobility period. Any remaining funds shall have to be refunded.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, c'est à dire une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le participant et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le participant pourra recevoir au moins le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité. Le financement restant devra être remboursé

ARTICLE 12 – CHECKS AND AUDITS / VERIFICATIONS ET AUDITS

- 12.1 The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the National Agency of [country] or by any other outside body authorised by the European Commission or the National Agency of [country] to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being properly implemented.

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par la Commission européenne et l'Agence nationale française pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été mises en œuvre de manière conforme.

ARTICLE 13 – LIABILITY / RESPONSABILITE

- 13.1 Each party of this agreement shall exonerate the other from any civil liability for damages suffered by them or their staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or his staff.

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.

- 13.2 The National Agency of [country], the European Commission or their staff shall not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the National Agency of [country] or the European Commission shall not entertain any request for indemnity of reimbursement accompanying such claim.

La responsabilité de l'Agence nationale française, de la Commission européenne ou de leur personnels ne saurait être engagée en cas d'action en réparation des dommages pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne seront pas tenues à des indemnités de remboursement concernant cette action.

ARTICLE 14 – APPLICABLE LAW AND COMPETENT COURT / LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

- 14.1 The Agreement is governed by the French law.
Ce contrat est régi par le droit français.

- 14.2 The competent court determined in accordance with the applicable national law shall have sole jurisdiction to hear any dispute between the organisation and the participant concerning the interpretation, application or validity of this Agreement, if such dispute cannot be settled amicably.

Le tribunal compétent déterminé conformément à la législation nationale applicable sera seul compétent pour entendre tout litige entre l'établissement et le participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité de ce contrat, si ce litige ne peut pas être réglé à l'amiable.

SIGNATURES

For the participant: [Name – Forename]

Le participant [Nom – Prénom]

Done at [place], [date]

Fait à [lieu], le [date]

For the organisation: [Name – Forename – Function]

Pour l'organisme **REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Done at [place], [date]

Fait à [lieu], le [date]

Signature :

Nom du Candidat : _____

Erasmus+ stage 2024/2025

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGE A REALISER :

ENTREPRISE D'ACCUEIL :

ADRESSE :

.....

PAYS :

Téléphone : Fax :

Email :

SECTEUR D'ACTIVITE :

NOMBRE DE SALARIES :

FORME JURIDIQUE : ☐ à capitaux indépendants locaux

☐ filiale : pays d'origine de la maison mère.....

☐ succursale : pays d'origine de la maison mère.....

LE STAGE

DATES : du au

NOM DU TUTEUR DANS L'ENTREPRISE :

FONCTION :

SERVICE D'AFFECTATION DU STAGIAIRE :

THEMATIQUE DU STAGE :

DESCRIPTION DE LA MISSION :

.....

.....

.....

.....

CE STAGE EST-IL REMUNERE ? oui ☐ non ☐

COMMENT AVEZ-VOUS TROUVE CE STAGE ?

☐ Contact Personnel

☐ Avec l'aide de votre établissement

☐ Autres